

Isolation à l'urée-formol—Loi

Puisqu'il n'a pu persuader le secteur privé de ses responsabilités jusqu'à maintenant, pourquoi voudrait-il que nous croyions qu'il sera en mesure de le faire à l'avenir?

S'il n'a pu convaincre les provinces sur la foi des preuves qui nous sont présentées à l'heure actuelle, comment peut-il espérer que nous croyions qu'il pourra parvenir à ses fins à une date ultérieure? Je vois que le député de London-Ouest (M. Burghardt) acquiesce de la tête, et je comprends pourquoi.

M. McCauley: Il s'endort.

M. Deans: C'est vraiment le nœud de la question. Je suis persuadé que si le ministre pouvait puiser dans son trésor personnel les fonds nécessaires, il le ferait. Nous savons cependant qu'il n'en est rien. Si le ministre n'a pas été en mesure de convaincre les autres participants jusqu'à maintenant, quelles sont les chances pour qu'il y parvienne tout à coup? A-t-il le moindre espoir de voir les provinces et le secteur privé cesser leur opposition à ce projet?

M. Ouellet: Attendez qu'on étudie la question en comité plénier.

M. Deans: Si le ministre prétend être sur le point d'obtenir les ententes voulues, nous sommes alors prêts à siéger une autre semaine afin de lui donner le temps voulu.

Des voix: Bravo!

M. Deans: Si le ministre est prêt à laisser entendre que ce n'est qu'une question de temps avant que des ententes soient conclues et que les provinces et le secteur privé fassent leur devoir, pourquoi alors le gouvernement ne fournit-il pas les fonds nécessaires, quitte à les recouvrer par la suite auprès de ces personnes qui sont sur le point de fournir une aide et à rentrer ainsi dans ses frais, ce qui permettrait d'alléger le fardeau qui pèse sur les épaules de chaque Canadien?

● (2040)

A la réflexion, c'est presque incroyable. Je prends la parole ce soir, même si je n'en avais pas l'intention, parce que je sais que vous ne pouvez pas le faire, monsieur l'Orateur, et parce que je crains sincèrement que, une fois le projet de loi adopté et malgré les comités, les enquêtes et les meilleures intentions du ministre et de ses collègues du cabinet et de tous les autres d'ici à la fin de l'été ou du moins à l'hiver 1982-1983, l'engagement du gouvernement envers les gens qui auront encore de la MIUF dans leur maison et qui en subiront les conséquences ne tiendra plus, pas plus que ses engagements dans d'autres domaines. Voilà ce qui m'inquiète.

Lorsque j'aurai approuvé ce montant de \$5,000—qui n'est pas prévu dans le projet de loi, mais qui a été bel et bien promis par le ministre—c'en sera fait. Il n'y aura rien de plus. Que le programme d'austérité du gouvernement soit juste ou non n'est pas à débattre ici ce soir, mais nous en reparlerons probablement un autre jour. Ce programme prendra le dessus

et le gouvernement, malgré les meilleures intentions du ministre, reviendra sur sa vague promesse d'aide supplémentaire. Il dira qu'il a fait de son mieux. Il ajoutera qu'il aurait aimé faire davantage, mais que cela lui était impossible parce que les temps sont durs pour tout le monde et que si vous devez mourir parce qu'il a pris une mauvaise décision, que c'est dommage, mais qu'il n'y peut rien.

Des voix: Voyons!

M. Rossi: Vous donnez dans le mélo.

M. Deans: Je regrette que cela importune certains députés libéraux de l'arrière-ban, mais je crois savoir que leur état a tendance à s'aggraver un petit peu en juillet et en août; je voudrais qu'ils sachent que de ce côté-ci de la Chambre nous prenons notre travail au sérieux. Nous nous moquons pas mal d'être en août ou non.

Des voix: Oh, oh!

M. Rossi: Vous donnez vraiment dans le mélo.

M. Skelly: C'est un grand dramaturge.

M. Deans: Si le député daignait s'identifier et répéter publiquement ce qu'il vient de dire, je lui demanderais de le démentir. Il sait parfaitement que c'est entièrement faux. Je trouve qu'il est répugnant de tenir de tels propos à la faveur de l'obscurité et de l'anonymat d'un arrière-ban, surtout quand on sait qu'on ne siégera jamais aux premières banquettes.

Toutefois, sachant d'où ils viennent, je ne relèverai pas ses propos. Si le député tient absolument à ajouter quelques mots, je vous le ferai savoir. J'avais pensé mettre maintenant le point final à mon intervention, mais je voudrais poser deux ou trois autres questions au ministre. Elles se rapportent directement au principe du bill. Le projet de loi a pour principe de s'assurer que les Canadiens qui ont les moyens de retirer la mousse d'urée formol recevront \$5,000 ou moins. Ceux qui n'en ont pas les moyens ne recevront rien. Voilà le principe du bill. Ce n'est pas un principe auquel nous pouvons souscrire.

Je tiens à signaler aux députés libéraux de l'arrière-ban qu'une grande partie des électeurs dont ils défendent si bien les intérêts disposent d'un revenu moyen qui ne leur permettra pas d'invoquer les dispositions de la loi parce que celle-ci ne prévoit rien pour eux. Je demande donc à ces députés de ne pas jacasser comme des pies pour nous convaincre d'expédier le bill. La question est bien trop importante pour que nous adoptions le projet de loi en un clin d'œil.

Je voudrais signaler au ministre que le bill pose certains problèmes. Le ministre parle de son rôle et des engagements qu'il a pris. Je voudrais lui poser certaines questions dont nous avons eu écho. Cela concerne de très près la façon dont cette question sera enfin réglée si jamais elle l'est. Je répète si jamais elle est réglée. Je doute beaucoup que nous finissions par trouver une solution qui satisfera tous ceux qui n'ont pas droit à la subvention aux termes du projet de loi d'aujourd'hui.